

DÉPARTEMENT

Allier

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATELPERRON**

DATE DE CONVOCATION

22 septembre 2025

SÉANCE DU 02 OCTOBRE 2025

DATE D’AFFICHAGE

3 octobre 2025

L’an deux mil vingt-cinq, le deux octobre
À dix-huit heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL, de cette Commune
Régulièrement convoqué, s’est réuni sous la Présidence de
Mme Maria SCHNEIDER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

Exercice : 11

Présent : 9

Votants : 11 dont 2 par procuration (de BURE à SANTARELLI ; SELLIER à SCHNEIDER)

Étaient présents : SCHNEIDER, SANTARELLI, VÉRON, GABRIEL,
RATINIER, SEGAUD, DEVAUX, PUY, de COMBARIEU,

Étaient absents excusés : de BURE, SELLIER
Secrétaire de séance : VÉRON Christian

Le procès-verbal de la précédente réunion est adopté à l’unanimité.

OBJET

DCM20251002_15–Achat débroussailleuse

Madame le maire explique aux membres de l’Assemblée, que la débroussailleuse est tombée en panne. Elle a fait chiffrer la réparation auprès des Ets JOBERT de Dompierre Sur Besbre (Allier).

Le coût de la réparation s’élève à la somme de 717.65 € HT, et le coût d’achat d’une neuve, s’élève à la somme de 709.39 € HT.

Considérant la vétusté de l’ancienne débroussailleuse, les élus décident à l’unanimité d’opter pour le remplacement par l’achat d’une neuve au prix de 709.39 € HT et de récupérer l’ancienne.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l’unanimité :

- ✓ Décide d’acquérir une nouvelle débroussailleuse au prix de 709.39 € HT auprès des Ets JOBERT de Dompierre Sur Besbre (Allier), tout en récupérant l’ancienne.
- ✓ Autorise Madame le maire à procéder au règlement de ces dépenses sur présentation des factures à l’article 2158, Programme 191 prévus au budget 2025 par décision modificative N°16 en date du 2 octobre 2025,
- ✓ Décide de mandater Madame le Maire pour accomplir toutes les formalités nécessaires au projet et l’autorise à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

DCM20251002_16–Décision Modificative N°01

Mme le Maire explique qu’il faut prendre une décision modificative pour la dépense liée à l’achat de la débroussailleuse.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré :

- ✓ Décide de prendre une décision modificative d’un montant de 900 € afin de régler la dépense énumérée ci-dessus (Article 2158/programme 191 : + 900 € ; Article 203/programme 190 : - 900 €).

DCM20251002_17–Création d'emploi et rémunération d'un agent recenseur

Madame le Maire informe les membres de l'assemblée que le recensement de la population est programmé par l'INSEE sur le territoire de la commune de Châtelperron entre le 15 janvier 2026 et 14 février 2026.

Madame le Maire rappelle à l'assemblée, la nécessité de créer un emploi d'agent recenseur afin de réaliser la collecte en 2026, et qu'il y a lieu de fixer sa rémunération, en sachant que la dotation forfaitaire versée à la commune de Châtelperron au titre de l'enquête de recensement, n'est pas connue à ce jour.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

- Décide de créer un emploi de non titulaire en application de l'alinéa 2 de l'article 3 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, pour faire face à des besoins occasionnels à raison d'un emploi d'agent recenseur, non titulaire, à temps non complet pour la période du 15 janvier 2026 au 14 février 2026.
- Décide de fixer la rémunération de l'agent recenseur sur la base d'une indemnité forfaitaire de 400 € net pour la période de l'enquête de recensement.
- Donne tout pouvoir à Madame le Maire pour recruter la personne de son choix et l'autorise à établir l'arrêté correspondant.

DIVERS :

Participation protection sociale complémentaire

Mme le Maire informe les élus qu'en début d'année, le Centre de Gestion de l'Allier (CDG03) a lancé une consultation en vue de la conclusion de conventions de participation pour la protection sociale complémentaire (volets prévoyance et santé). Pour la santé, c'est le Groupe VYV-MNT-MGEN qui a été validé ; pour la prévoyance, c'est le Groupe Malakoff Humanis et Diot Sciaci. Elle explique aux élus qu'il appartient à chaque commune de décider si elle adhère ou non à cette convention de participation mutualisée à l'échelle du Département.

Les membres du Conseil Municipal valident l'adhésion à la convention de participation pour la protection sociale complémentaire auprès du CDG03 et décident de fixer le montant de la participation financière à la somme de 15 € par agent, qui adhéreront.

Ressources humaines

Mme le Maire informe les élus que la secrétaire générale de mairie, connaît sa date officielle de départ en retraite : 01-09-2026. Avec ses congés et ses heures de récupération, elle devrait terminer aux alentours du 15-20 juillet 2026. Elle explique, que renseignements pris auprès du CDG03, le nouvel agent sera embauché au grade de Rédacteur, il devra avoir au minimum le baccalauréat. Mme le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de réfléchir au lancement de la procédure de recrutement. Pour cela, elle a sollicité un rendez-vous auprès du CDG03, en présence de la secrétaire générale de mairie.

Mme le Maire précise que la commune devra prévoir les dépenses au budget 2026 (en plus des dépenses relatives au recrutement de l'agent recenseur).

Les membres du Conseil Municipal ont pris connaissance de tous ces éléments ; décident de conserver le nombre d'heures de l'agent à 20h hebdomadaire ; de commencer à effectuer des recherches quant au recrutement du nouvel agent.

Élections municipales 2026

Mme le Maire informe les élus des dates pour les élections municipales ; elles auront lieu les 15 et 22 mars 2026.

Intempéries juin 2025

Mme le Maire informe les élus que, lors de la tempête le 25 juin dernier, la Communauté de Communes a souhaité dresser un bilan des difficultés rencontrées par les communes, en termes de dégâts, d'organisation matériels et moyens humains. Elle explique qu'une administrée, a demandé à la commune le remplissage en GNR de son télescopique, dans le cadre des travaux de déblayage faits au-delà de ses parcelles directement riveraines à la commune. Mme le Maire, en présence du 1^{er} adjoint, lui ont distribué 130 L de gasoil le 7 juillet 2025.

Mme le Maire explique aux élus qu'une autre administrée, par courrier en date du 9 juillet 2025, demande à la commune si les agents communaux peuvent venir élaguer ou débiter le tilleul tombé lors de cette tempête. Les élus sont favorables à cette demande.

Tracteur communal

Mme le Maire présente aux membres du Conseil Municipal un devis du garage Agri Auto d'un montant TTC de 3 967.99 € pour la réparation du tracteur communal. Avec une voix contre, et 8 voix pour, le devis est validé. Elle explique que le 23 septembre dernier, il y a eu une autre panne (filtres). Elle se charge de contacter le garagiste pour en savoir plus sur les filtres et sur la dernière révision importante déjà effectuée. Elle signale que les communes de Trezelles et Créchy ont changé leur tracteur récemment : Trezelles 65 000 € et Créchy 60 000 €.

Coupes d'arbres

Mme le Maire informe les élus que suite à la demande d'un administré, quant au signalement de chênes mutilés et la coupe rase d'arbres, la DDT de Moulins a étudié le dossier au regard des éléments transmis, de la réglementation et situation du terrain et de ses exploitants. La réponse de Mme Marchetti de la DDT a été transmise au demandeur.

Chauffe-eau Mairie

Mme le Maire informe les élus que le chauffe-eau de la mairie a été remplacé. L'achat d'un neuf a été fait à Aubade pour la somme de 246 €. Cette panne a entraîné une fuite d'eau dans les toilettes de la mairie, ce qui a provoqué le soulèvement du sol (à surveiller).

Fenêtre logement communal du Bourg

Mme le Maire a eu connaissance par les locataires du logement communal du Bourg, que la fenêtre de la salle de bain, laisse passer de l'air, malgré un remplacement de joints. Un devis de remplacement de ladite fenêtre a été demandé à un menuisier.

Conseil Départemental de l'Allier

Mme le Maire informe les élus que le CD03 a adopté le 19 juin dernier, une motion actant une position forte face à la pression croissante exercée pour l'implantation de projets d'éoliens industriels sur le territoire. Les élus ont en pris connaissance.

Colis

Mme le Maire propose de réunir la commission des aînés en début d'année, quant aux modalités de distribution des colis suite au repas des aînés.

Goûter de Noël

Mme le Maire informe les élus que le Gouter de Noël est fixé le 14 décembre 2025 après-midi et que c'est l'Association Fée'Tons Châté qui l'organise. La liste des enfants a été donnée aux membres de l'Association (19 enfants de moins de 12 ans).

Association Fée'Tons Châté

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal d'une demande de l'association, à savoir si le Conseil Municipal serait favorable d'organiser une mini-exposition de M. Pascal GAILLARD ? Les élus ne se sont pas opposés à ce projet.

Salle de réunion

Mme le Maire sollicite les élus quant à la décoration de la salle de réunion. L'Association Fée'Tons Châté propose de faire appel à contribution de photos de la commune, dont les copies pourraient être exposées. Un article à ce sujet paraîtra dans le prochain bulletin municipal prévu en novembre 2025.

Rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire

Mme le Maire informe les élus que le rapport d'activité de la Communauté de Communes Entr'Allier Besbre et Loire est consultable en mairie.

Cérémonie du 11 novembre

Mme le Maire informe les élus de l'organisation de la cérémonie du 11 novembre prochain : Rendez-vous fixé à 10h45 à la mairie pour le dépôt de la gerbe à 11 h au monument aux morts. Mme PUY se charge de la Gerbe. La Boisson et les brioches seront achetés à Jaligny Sur Besbre (chez Laurie).

Restaurant la Grotte aux Fées

Mme le Maire informe les élus que la descente de zinc a été modifiée côté restaurant car l'eau, suite aux dernières tempêtes, s'infiltrait à l'intérieur du bâtiment.

Prévision prochaine réunion de conseil

Les élus proposent de fixer la prochaine réunion de conseil, première quinzaine de novembre.